

SOUTIEN TECHNIQUE DES LACS DE BLEU LAURENTIDES



MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AGENT DE LIAISON

Yoan Goudreau

ÉTÉ 2017



Rédaction :

Yoan Goudreau
Agent de liaison, *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides*, CRE Laurentides

Révision :

Mélissa Laniel
Chargée de projet *Bleu Laurentides*, CRE Laurentides

Anne Léger
Directrice générale, CRE Laurentides

Référence à citer :

Conseil régional de l'environnement des Laurentides (2017). **Rapport d'activités**. Programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides 2017 à Mille-Isles*, 19 p.

Table des matières

1. CRE Laurentides et <i>Bleu Laurentides</i>	1
1.1 Le CRE Laurentides.....	1
1.2 La région des Laurentides et <i>Bleu Laurentides</i>	2
1.3 Description générale du programme de <i>Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides</i>	3
2. Municipalité de Mille-Isles	5
2.1 Localisation.....	5
2.2 Territoire et milieux naturels.....	7
2.3 Réglementation en environnement	8
3. <i>Soutien technique des lacs 2017</i> à Mille-Isles	9
4. Présentation de l'agent de liaison	10
5. Bilan des activités de l'été 2017	11
6. Orientations et recommandations	14
7. Conclusion.....	15
8. Références	16
Annexe 1 - Activités	17
Annexe 2 – Dépliants.....	18
Annexe 4 – Calendrier	19

1. CRE Laurentides et *Bleu Laurentides*

1.1 Le CRE Laurentides

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides a été fondé en 1995 par des groupes communautaires et environnementaux. C'est une organisation autonome qui a le statut d'organisme à but non lucratif. Les orientations et les priorités du CRE sont établies par son conseil d'administration, formé de 13 membres, dont 8 doivent provenir, par règlement, de groupes ou d'organismes voués à la protection de l'environnement dans chacune des huit MRC de la région.

Le CRE bénéficie actuellement d'une subvention de fonctionnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), mais il lève lui-même les fonds nécessaires à la réalisation de son plan d'action, ce qui représente plus des trois quarts de son budget annuel.

Le CRE Laurentides a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement ainsi que de favoriser l'amélioration du processus démocratique. Il priorise, comme stratégie, la sensibilisation des décideurs locaux et régionaux à la nécessité d'accorder, dans leur processus décisionnel, la même importance à l'environnement qu'à l'économie et au social.

Les CRE sont présents dans toutes les régions, sauf dans le nord du Québec. Les 16 CRE sont regroupés à l'échelle nationale et représentés par le Regroupement national des conseils régionaux du Québec (RNCREQ).

Pour plus d'information consulter :

www.crelaurentides.org

www.crelaurentides.org/index.php/dossiers/eau-lacs/bleu-laurentides

www.rncreq.org

1.2 La région des Laurentides et Bleu Laurentides

La région administrative des Laurentides possède quelque 8000 lacs de plus d'un hectare. La richesse et la diversité des milieux naturels, combinées à la proximité de la grande région métropolitaine de Montréal, font des Laurentides une région convoitée qui attire une population grandissante. Au cours des dernières années, elle a connu l'une des plus fortes croissances démographiques au Québec qui se traduit notamment par un développement soutenu et une augmentation de l'occupation autour des lacs. Ces derniers sont ainsi soumis à des pressions qui menacent leur intégrité écologique. Certains d'entre eux vieillissent à un rythme accéléré en raison de l'apport en nutriments supplémentaire qui favorise, entre autres, la prolifération d'algues et de plantes aquatiques. Cette dégradation peut avoir des conséquences non négligeables pour les riverains et les municipalités. Par exemple, la diminution des possibilités de loisirs sur un plan d'eau peut engendrer une baisse significative de la valeur des propriétés situées autour de ce dernier en plus d'occasionner une perte de jouissance. C'est dans ce contexte que les associations de lacs et les municipalités ont compris l'intérêt environnemental, économique et social de protéger cette valeur exceptionnelle que sont les lacs de la région des Laurentides.

Bleu Laurentides est un projet phare du Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) qui a vu le jour en 2005, suite à une volonté du milieu et de ses membres, principalement des associations de lacs, de se doter d'un plan d'action régional et d'outils pour la protection de la santé des lacs.

Les objectifs de *Bleu Laurentides* sont de :

- Favoriser la concertation et le transfert des connaissances entre les experts (scientifiques, ministères) et les acteurs locaux (associations de lacs, gestionnaires municipaux, organismes de bassin versant, etc.);
- Renforcer les compétences locales et favoriser la prise en charge par le milieu du suivi de l'état de santé des lacs via la surveillance volontaire et le Réseau de surveillance volontaire des lacs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- Susciter un changement de comportement chez les usagers et les gestionnaires municipaux. Appuyer et accompagner ceux-ci dans leurs initiatives visant l'amélioration ou la protection de la santé des lacs.

Le CRE Laurentides, en collaboration avec un solide réseau de partenaires, dont le MDDELCC et le GRIL, travaille avec plus de 300 associations de lacs, une soixantaine de municipalités, 5 MRC et 5 organismes de bassin versant à l'échelle de la région des Laurentides.

1.3 Description générale du programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides*

Depuis 2006, le *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* est un programme clé en main offert aux municipalités de la région pour la protection de la santé des lacs.

Une ressource technique est embauchée pendant la saison estivale afin de mettre en œuvre un plan d'action préalablement établi par le CRE Laurentides et la municipalité. Cette ressource, appelée agent(e) de liaison est présente dans les bureaux municipaux pour une durée moyenne de 16 semaines, afin de réaliser différentes activités de concertation et communication, de caractérisation et acquisition de connaissance ainsi que de sensibilisation et transmission de l'information auprès des acteurs clés du territoire, plus précisément les riverains et associations de lacs. Le CRE recrute et embauche l'agent(e) de liaison, le forme, le supervise, le rémunère et fournit le matériel nécessaire à la réalisation du mandat.

Depuis quelques années, cette version traditionnelle du soutien technique a évolué pour répondre à des besoins dans le cadre de mandats spécifiques. Le *Soutien technique des lacs* « à la carte » peut prendre différentes formes, mais répond toujours à un besoin d'accompagnement des acteurs municipaux ou citoyens, tant au point de vue social que scientifique.

Ces douze derniers étés de soutien technique auront permis l'embauche de **63 agents de liaison** ayant œuvré sur le territoire de **24 municipalités**, durant plusieurs années consécutives pour la plupart, du **bassin versant de la rivière du Lièvre** et de la **MRC d'Argenteuil** (Figure 1).

Ceci a notamment permis les activités suivantes:

- Réalisation de 28 plans directeurs de lac;
- Élaboration de codes d'éthique et d'une politique des usages des lacs;
- Création d'une vingtaine d'associations de lacs;
- Participation à des centaines d'AGA d'associations;
- Tournées porte-à-porte de sensibilisation sur une centaine de lacs;
- 79 formations de 743 bénévoles à la surveillance volontaire de 135 lacs;
- 178 accompagnements sur le terrain de 549 bénévoles afin de caractériser 132 lacs à l'aide des protocoles du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).



- Territoire couvert STBL 2006-2017
- Région des Laurentides
- MRC
- Municipalités

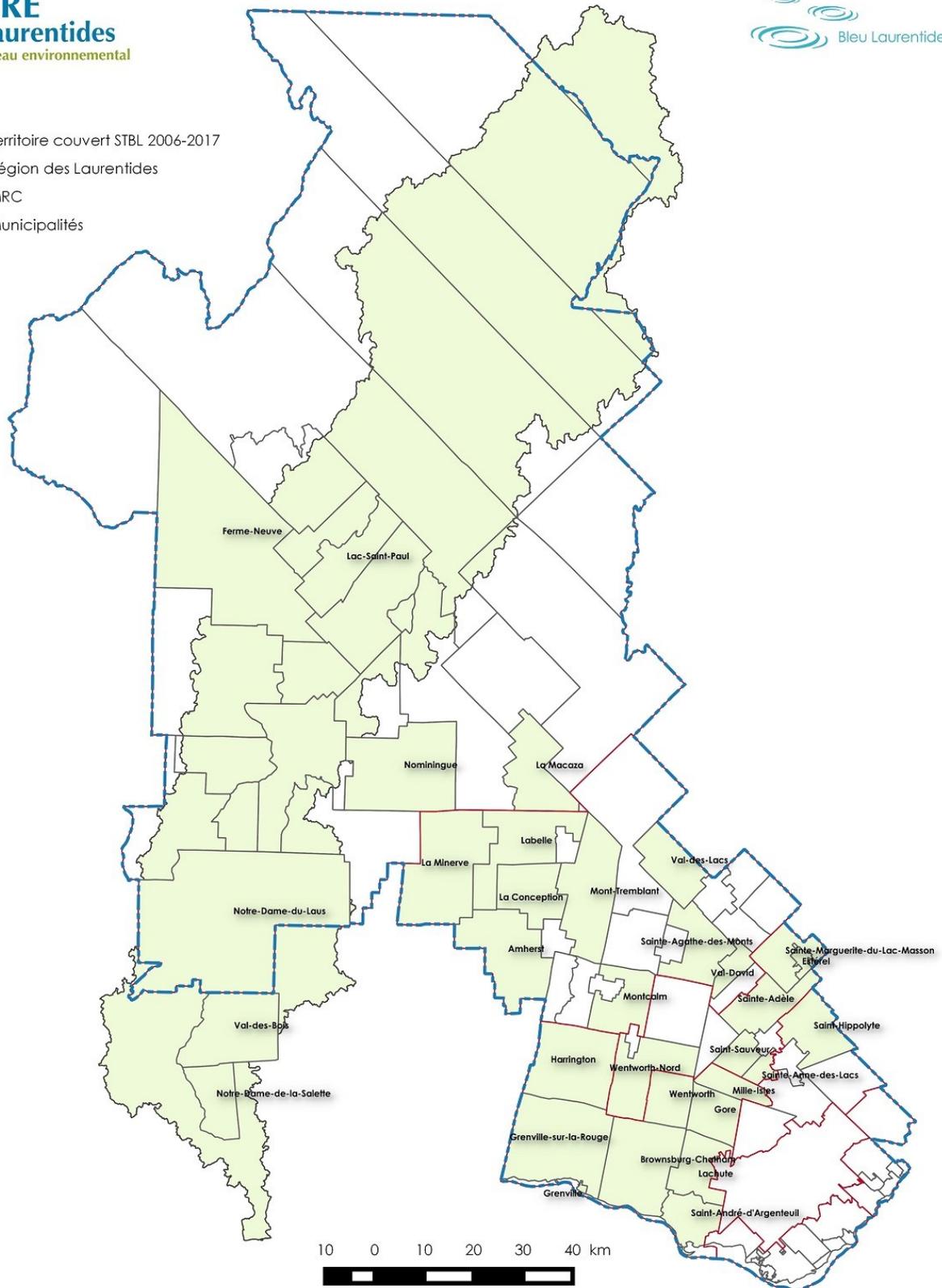


Figure 1. Territoire des municipalités, organismes et MRC ayant participé au Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides (2006-2017) ©CRE Laurentides, 2017

2. Municipalité de Mille-Isles

2.1 Localisation

La municipalité de Mille-Isles occupe une superficie de 61,7 km² et est localisée à la limite nord-est de la municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil (Figure 2) (Gouvernement du Québec, 2015).

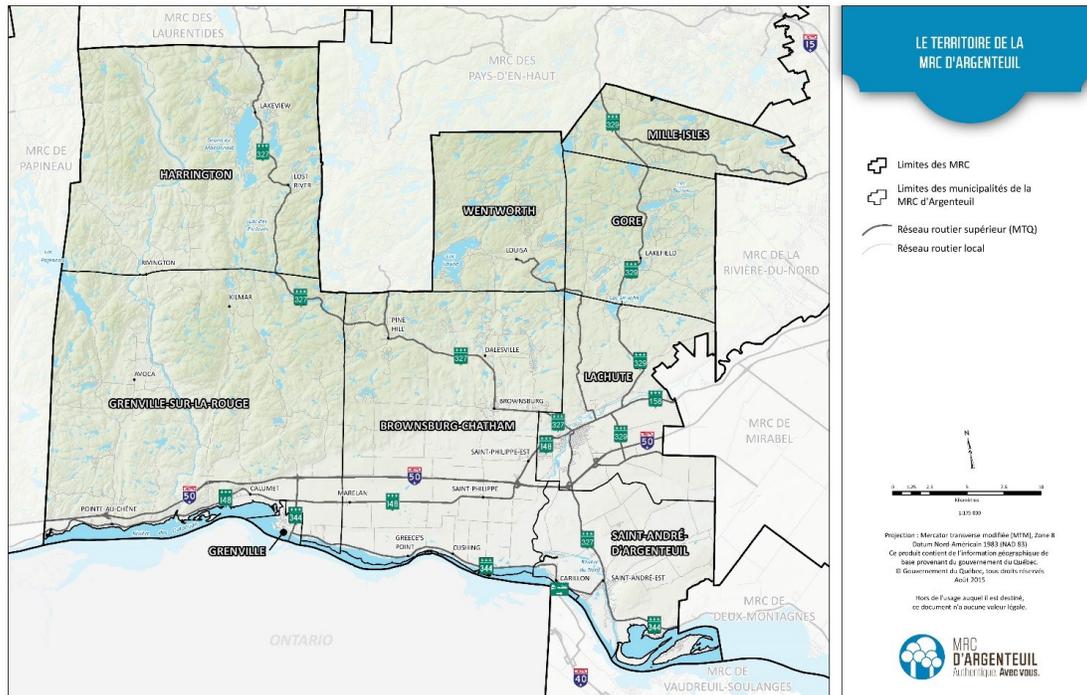


Figure 2. Carte régionale d'Argenteuil

Mille-Isles fait partie de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) d'Abrinord, qui couvre une superficie de 2 296,6 km² (Figure 3). La rivière du Nord, dont le bassin versant compte pour 96,8% de la ZGIE, draine 2 223 km² de territoire. Elle prend sa source dans le lac de la Montagne Noire et s'écoule du nord au sud sur une distance de 146,4 km jusqu'à son exutoire à Saint-André-d'Argenteuil (Abrinord, 2015). Le territoire de Mille-Isles représente 2,7% de la ZGIE Du Nord. Il est partagé entre 4 sous-bassins versants, soit celui de la rivière Bonniebrook (environ 38 km²), la rivière Bellefeuille (environ 10 km²), la rivière à Simon (environ 10 km²) et la rivière de l'Ouest (environ 5 km²) (Figure 4).

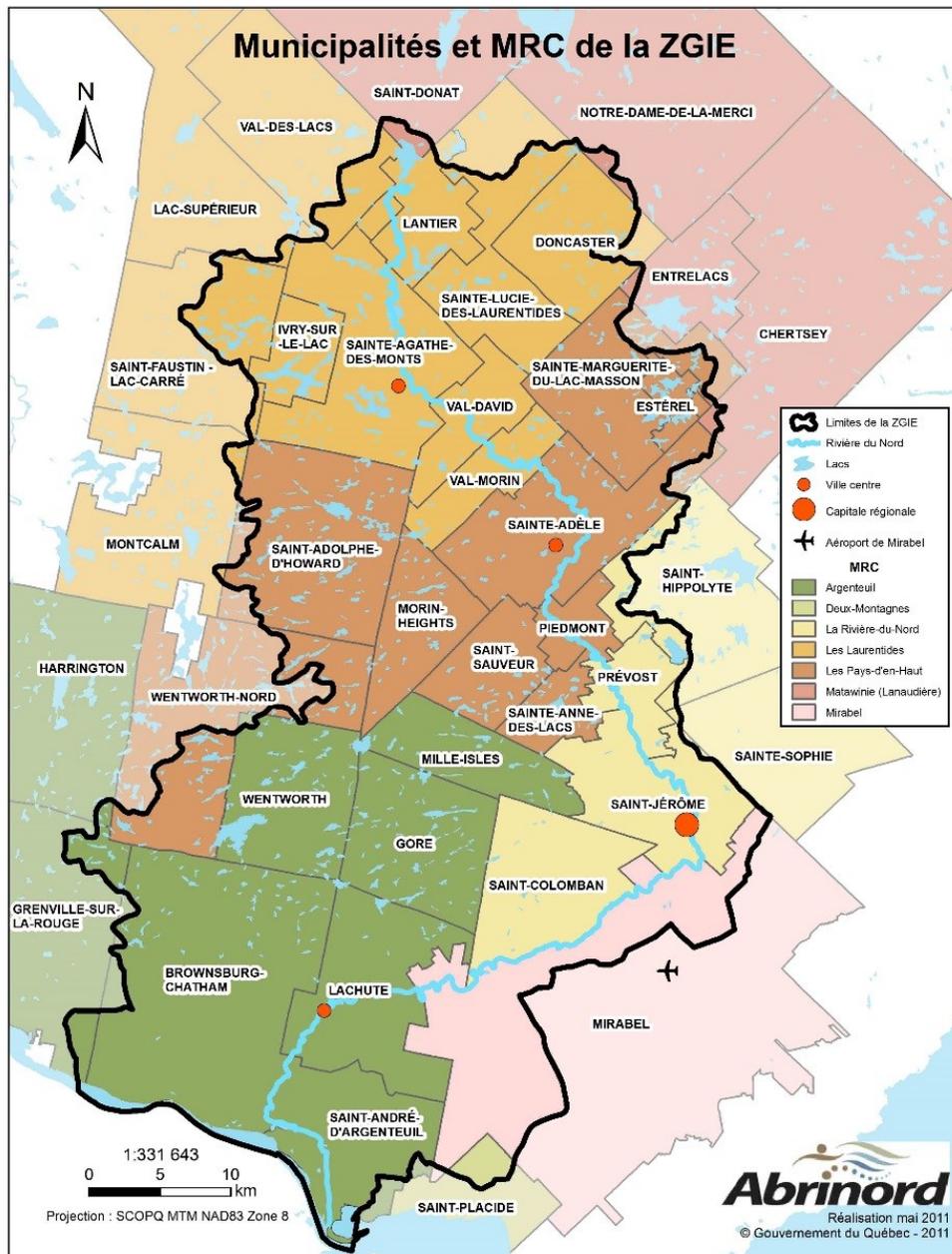


Figure 3. Carte de la zone de gestion intégrée de l'eau « Du Nord » (Réalisation : Abrinord, 2011)

2.2 Territoire et milieux naturels

On retrouve 44 lacs sur le territoire de Mille-Isles. Cependant, seuls 23 d'entre eux possèdent un toponyme officiel (Figure 4 et Mille-Isles, 2012a).

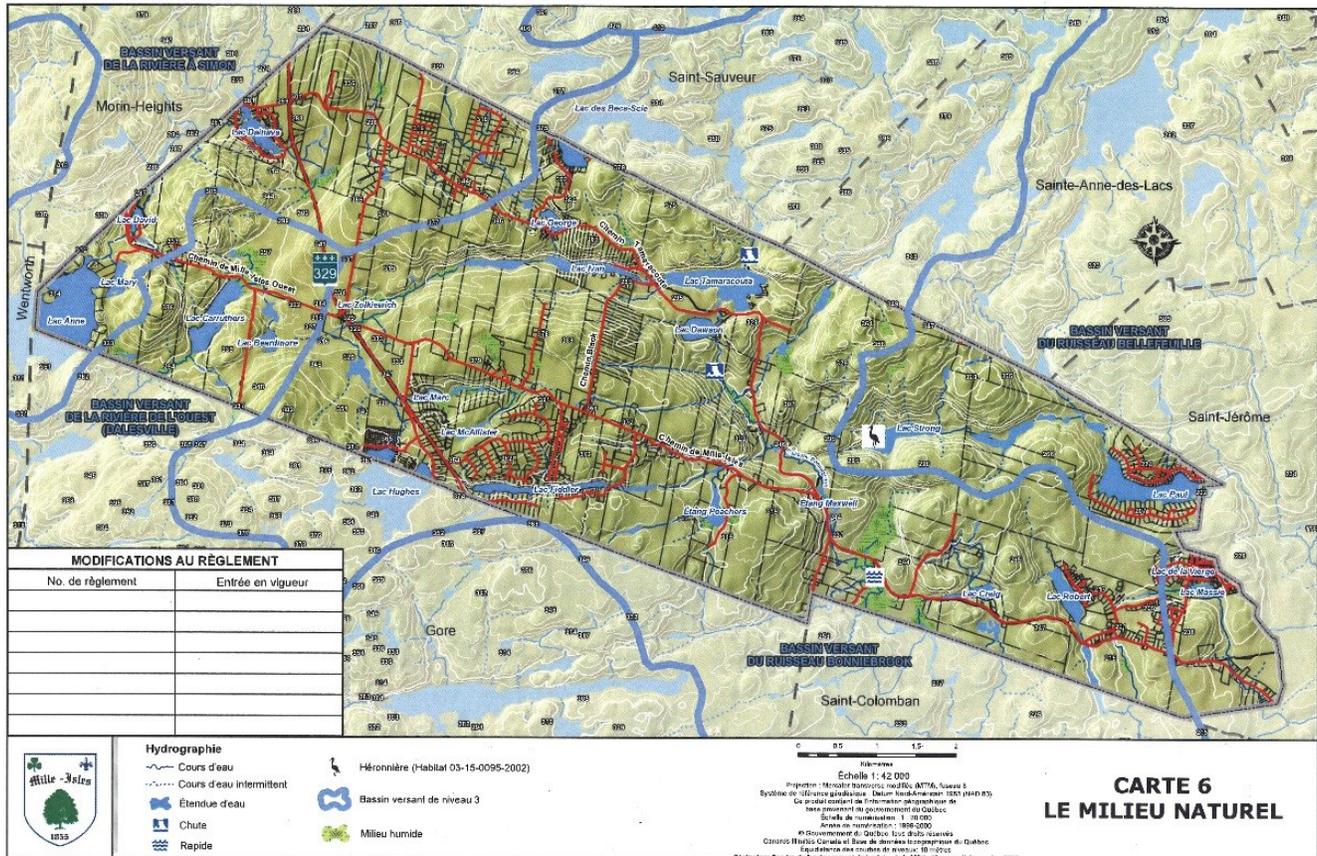


Figure 4. Limites des bassins et sous-bassins versants dans la ZGIE d'Abrnord

Outre les lacs et cours d'eau qui représentent 3,5 % du territoire, le milieu forestier recouvre 74 % de la municipalité et les milieux humides représentent 11,8 % de sa superficie (Mille-Isles, 2015). La fonction résidentielle de faible densité (résidences unifamiliales, par opposition aux condos ou unités multiples d'habitation), y compris les résidences saisonnières, est largement prépondérante à Mille-Isles. On la retrouve partout sur le territoire, notamment parce que la municipalité est située à proximité de plusieurs centres de services (Saint-Jérôme et Lachute). À cet effet, est identifiée au plan d'urbanisme, la nécessité de préserver le cadre naturel et le caractère champêtre de la municipalité en maintenant une vocation résidentielle, de villégiature et récréative sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'une faible densité d'occupation du sol (Mille-Isles, 2012a).

2.3 Réglementation en environnement

À Mille-Isles, toute intervention de contrôle de la végétation, dont la tonte de gazon, le débroussaillage, l'abattage d'arbres, l'épandage de paillis, l'utilisation de géotextile pour étouffer les herbacées et l'épandage d'engrais, est interdite dans la rive de tout lac, cours d'eau et milieu humide. De plus, lorsque la rive n'est pas occupée par de la végétation à l'état naturel, des mesures doivent être prises afin de la renaturaliser à l'aide de végétaux indigènes (Mille-Isles, 2012b).

De plus, selon la section 12.5.3 du règlement de zonage de la municipalité, les mêmes dispositions s'appliquent aux milieux humides ouverts qu'aux lacs et cours d'eau, soit la protection d'une bande de végétation riveraine de 15 mètres délimitée à partir de la ligne des hautes eaux. Pour ce qui est des milieux humides fermés¹, ils bénéficient d'une bande de protection riveraine de 15 mètres. De plus, il est interdit d'effectuer un remblai, un déblai, une excavation du sol ou un déplacement de l'humus dans les milieux humides du territoire de Mille-Isles. Les constructions, ouvrages ou travaux sont également prohibés (Mille-Isles, 2012b).

Les articles 27.8 (Fossés routiers), 96.1 (Dispositions particulières relatives à l'implantation résidentielle en milieu montagneux) et 97.2 (Contrôle de l'érosion et gestion des eaux de ruissellement lors de la construction des rues, des allées d'accès et des résidences) du schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil (MRC d'Argenteuil, 2015) ainsi que la section 12.1.7 du règlement de zonage de la municipalité de Mille-Isles (Mille-Isles, 2012b) traitent des mesures de contrôle de l'érosion à mettre en place lors de l'exécution de travaux. Il est indiqué que : « le propriétaire, la personne qui exécute les travaux ou le requérant d'une demande de permis ou de certificat doit, en tout temps, prendre les mesures nécessaires pour le contrôle de l'érosion sur le terrain visé ». Évidemment, toutes mesures de contrôle de l'érosion mises en place doivent empêcher le transport hors du terrain des particules de sol, de quelques grosseurs qu'elles soient, par l'eau de ruissellement ou par le vent.

En ce qui concerne les fossés routiers et la construction de routes, lorsque les conditions du sol le permettent, « toute nouvelle rue publique ou privée doit comporter des fossés routiers assurant une gestion optimale des eaux de ruissellement (...) ». De plus, « toute demande d'approbation d'un projet de lotissement relatif à une rue doit être accompagnée d'une description des mesures qui seront mises en place pour éviter le transport de sédiments vers les lacs et les cours d'eau. »

¹ Par définition, un milieu humide ouvert est adjacent à un lac ou cours d'eau, alors qu'un milieu humide fermé ne l'est pas.

3. Soutien technique des lacs 2017 à Mille-Isles

En 2017, la municipalité de Mille-Isles participait pour une troisième année au programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides*. D'une durée de 12 semaines, le mandat de l'agent de liaison à l'été 2017 comportait la réalisation du plan directeur du lac Paul, l'animation d'une séance d'information sur la création d'association de lac et l'analyse de la situation au lac Carruthers. Le plan d'action détaillé est présenté dans le tableau qui suit.

PLAN D'ACTION
<p>OBJECTIF 1. CONNAISSANCE</p> <p>En concertation avec l'association et la municipalité de Mille-Isles, produire le plan directeur et les documents associés pour la préservation de l'état de santé du lac Paul.</p> <p>Étape 1 – Collecte de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ À partir de l'information colligée par la municipalité et en collaboration avec l'association, rassembler les données disponibles concernant l'état de santé du lac Paul et de son bassin versant. Compléter le <u>carnet de santé du lac</u>, en version électronique; <p>Étape 2 – Synthèse et analyse de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyser l'information recueillie et rédiger un <u>portrait</u> préliminaire de l'état de santé du lac et de son bassin versant. Effectuer un premier <u>diagnostic</u> et identifier les principales problématiques rencontrées; <p>Étape 3 – Consultation sur le portrait et diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Consulter les principaux acteurs concernés (municipalité, membres de l'association du lac, propriétaires) afin de leur présenter le portrait et discuter des enjeux et problématiques identifiés, ainsi que des pistes de solutions et d'actions; <p>Étape 4 – Élaboration du plan d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Élaborer un plan préliminaire, qui comprendra une liste d'actions et de recommandations en vue d'améliorer la santé du lac et le protéger à long terme; <p>Étape 5 – Consultation sur le plan d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Valider le <u>plan d'action</u> avec les acteurs impliqués. Définir l'état d'avancement des actions, les prioriser et convenir d'un échéancier; <p>Étape 6 – Présentation publique du plan directeur</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Suite à la validation par les acteurs principaux, organiser une présentation publique du plan directeur. Recueillir les propos et apporter les correctifs, s'il y a lieu; <p>Étape 7 – Finalisation et diffusion du plan directeur</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Une fois le plan directeur du lac finalisé et approuvé, diffuser le document sur le web dans le dossier du lac Paul de l'Atlas Web des lacs des Laurentides.
<p>OBJECTIF 2. SENSIBILISATION/COMMUNICATION</p> <p>Réaliser une tournée porte-à-porte des riverains du lac Georges (une dizaine) afin de distribuer l'invitation à la séance d'information sur la création d'association.</p> <p>Organiser une séance d'information sur la création d'association de lac.</p> <p>Analyser l'état de la situation concernant l'accès au lac Carruthers et fournir des pistes de solutions et recommandations d'actions à la municipalité.</p>

4. Présentation de l'agent de liaison

Yoan Goudreau détient un baccalauréat en études de l'environnement de l'Université de Sherbrooke. Ce baccalauréat multidisciplinaire lui a permis d'acquérir un bon bagage de connaissances scientifiques en plus de l'aider à se familiariser avec de nombreuses sciences humaines. Tout au long de son parcours scolaire, il a eu l'occasion d'effectuer plusieurs stages en milieux professionnels. L'un d'entre eux s'est déroulé à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu au sein de la division Environnement et développement durable. Son mandat était de réaliser le bilan du plan d'action environnemental de la Ville. Cette expérience très enrichissante l'a grandement aidé à se familiariser avec le fonctionnement d'une municipalité et avec les relations entre les différents acteurs qui œuvrent à la gestion du territoire ou à la protection de l'environnement.

Il poursuit actuellement ses études à la maîtrise en affaires publiques - analyse et évaluation à l'Université Laval.



5. Bilan des activités de l'été 2017

Voici le bilan des activités réalisées à Mille-Isles, selon les objectifs spécifiques du plan d'action qui ont été exposés précédemment. Un retour sur les livrables, déterminés en fonction de chaque objectif, sera également effectué. Pour plus de détails, consulter les annexes 1 à 4.

Objectif 1. CONNAISSANCE

En concertation avec l'association et la municipalité de Mille-Isles, produire le plan directeur et les documents associés pour la préservation de l'état de santé du lac Paul.

La réalisation du plan directeur s'est effectuée en plusieurs étapes. Lors de la **collecte d'information**, toutes les données disponibles concernant le lac Paul et son bassin versant ont été répertoriées au carnet de santé. Cette étape a été facilitée par le fait que l'association des résidents du lac Paul (ARLP) et la municipalité avaient déjà rassemblé l'information qu'elles détenaient. Par ailleurs, l'ARLP réalise depuis plusieurs années des suivis de l'état de santé du lac. L'association a été l'une des premières de la région à adhérer au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) en 2004 et à être formée par le CRE Laurentides pour le suivi du périphyton. Ainsi, de nombreuses données étaient disponibles dès le début du mandat. Une visite sur le terrain a été nécessaire en cours de mandat afin de collecter de l'information concernant les foyers d'érosion en bordure du lac. Celle-ci a eu lieu le 2 août en compagnie des membres de l'ARLP et de PLN. Le projet de plan directeur a également été présenté à l'assemblée générale annuelle (AGA) du lac Paul le 16 juin devant une quarantaine de personnes.

Par la suite, une synthèse de l'information et la rédaction du **portrait** préliminaire ont été effectuées. Cela a permis de faire ressortir les grands constats concernant l'état de santé du lac et d'identifier les principaux **enjeux, problématiques et préoccupations** le concernant. Puis, la **consultation** sur le portrait préliminaire a été organisée. Les principaux acteurs soit la municipalité, l'ARLP et Premier Lac Du Nord (PLN) ont été rencontrés à plusieurs reprises au cours de la démarche de réalisation du plan directeur. Lors de la rencontre du 18 juillet, une présentation du portrait préliminaire a été réalisée, suivie d'une période d'échange.

Suite à cette rencontre, le **plan d'action** préliminaire a été élaboré. Plusieurs pistes de solutions ont été proposées en lien avec les problématiques et préoccupations identifiées, en vue d'améliorer et protéger la santé du lac. Au total, **112 actions** ont été ciblées. Ensuite, ces actions ont été présentées aux principaux acteurs lors d'une rencontre de travail le 22 août. La liste des actions avait été transmise par courriel une semaine avant la rencontre, demandant aux participants d'identifier une quinzaine d'actions prioritaires. Par la suite, **17 actions prioritaires** ont été identifiées par une majorité.

La **présentation publique du plan directeur** a eu lieu le 26 août et 23 personnes y ont participé. La démarche de réalisation du plan directeur a été présentée, permettant aux participants de saisir l'ampleur du projet. Le portrait de l'état de santé du lac et les actions prioritaires identifiées au plan d'action complétaient la présentation.



Un **document de suivi** du plan directeur a également été réalisé. Ce document indique l'état d'avancement des actions, leur priorisation et échéancier de réalisation. Il pourra être actualisé de façon régulière, au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions.

Le plan directeur est accessible via le [dossier du lac Paul](#) dans l'Atlas web des lacs des Laurentides.

Objectif 2. SENSIBILISATION/COMMUNICATION

Réaliser une tournée porte-à-porte du lac Georges et organiser une séance d'information sur la création d'association de lac.

Une lettre d'invitation à la séance d'information a été rédigée et distribuée lors d'une tournée porte-à-porte le 27 juillet. Au départ, seuls les gens du lac Georges devaient être invités. Les riverains du lac Ivan ont également été conviés suite à l'intérêt qu'ils ont manifesté. Au total, 12 personnes ont été rencontrées et 25 invitations ont été distribuées.

La séance d'information a eu lieu le 13 août et 14 personnes (6 du lac Georges et 8 du lac Ivan) y ont assisté. Le processus pour créer une association de lac a été présenté, tout comme les avantages de se regrouper. Les participants ont semblés intéressés à créer une association pour les lacs Georges et Ivan.

Analyser l'état de la situation concernant l'accès au lac Carruthers et fournir des pistes de solutions et recommandations d'actions à la municipalité.

Deux visites sur le terrain ont été effectuées pour constater l'état de la situation, ainsi que la nature de la problématique. Actuellement, les gens accèdent au lac Carruthers depuis le chemin de Mille-Isles, en passant par le milieu humide localisé en amont du lac et en bordure de la route. Ils se stationnent en bordure du chemin municipal, ce qui n'est pas sécuritaire. En plus de contribuer à l'érosion du chemin vers le milieu humide, il est impossible de s'assurer que les embarcations qui accèdent à ce plan d'eau ont bien été inspectées et nettoyées. C'est dans ce contexte qu'un document d'analyse a été produit afin de fournir des pistes de solutions et recommandations d'actions à la municipalité.



6. Orientations et recommandations

Voici des recommandations qui complètent ou reprennent celles intégrées au plan directeur du lac Paul et qui concernent, notamment, l'ensemble du territoire de Mille-Isles:

-Mettre à jour le document de suivi des actions du plan directeur du lac Paul de façon régulière afin de s'assurer de la mise en œuvre des actions et de bien suivre leur état d'avancement;

-Bonifier l'information intégrée au carnet de santé du lac Paul annuellement et compléter les carnets de santé d'autres lacs;

-Répertorier les initiatives, favoriser le maintien et encourager l'implication des bénévoles pour le suivi de l'état de santé des lacs de la municipalité notamment aux lacs Hugues, Dainava, des Becs-Scie et Paul;

-Offrir un accompagnement sur le terrain à ces associations afin d'appliquer les protocoles du Réseau de surveillance volontaire des lacs;

-Adopter un plan de conservation et de mise en valeur des milieux humides du territoire de Mille-Isles;

-Poursuivre le suivi des foyers d'érosion en bordure des plan d'eau et rapporter les cas problématiques à la municipalité;

-Se doter d'un plan de contrôle de l'érosion et de gestion des eaux de ruissellement à l'échelle de la municipalité;

-Réaliser le suivi de la vidange des fosses septiques;

-Favoriser le réseautage des associations de lacs de Mille-Isles par la mise sur pied d'une table de concertation ou d'un regroupement des associations de lacs;

-Offrir un soutien supplémentaire aux riverains des lacs Georges et Ivan, s'il y a lieu, lors du processus de création d'une association de lac;

-Envisager la création d'un accès public à un plan d'eau de Mille-Isles.

7. Conclusion

Dans le cadre du *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* à Mille-Isles en 2017, de nombreuses actions ont été posées afin d'assurer la protection de l'état de santé du lac Paul et son utilisation pérenne. Plusieurs actions doivent toutefois être réalisées en continu pour assurer une protection à long terme.

Ce travail n'aurait pu être réalisé sans la collaboration de nombreuses personnes. Nous tenons particulièrement à remercier les élus et employés de la municipalité, l'ARLP, PLN ainsi que tous les riverains et citoyens qui se sont impliqués au cours du processus.

La mobilisation et l'implication de tous constituent la pierre d'assise sans laquelle un tel projet ne saurait voir le jour et être achevé.

L'équipe du CRE Laurentides



L'équipe du Soutien technique des lacs, été 2017

8. Références

Gouvernement du Québec (2015). **Le territoire de la MRC d'Argenteuil**. [http://www.banquedeterres.ca/wp-content/uploads/2015/08/Carte_territoire_MRC_ARG.jpg] Consulté été 2017.

Municipalité de Mille-Isles (2012a). **Plan d'urbanisme**. 99 p. En ligne [<http://173.209.38.86/~milleisles/wp-content/uploads/2016/09/R%C3%A8glement-sur-le-plan-durbanisme.pdf>] Consulté été 2017.

Municipalité de Mille-Isles (2012b). **Règlement de zonage numéro RU.02.2011 – Chapitre 12-Dispositions relatives à la protection environnementale, aux paysages et à la sécurité civile**, Version amendée, 191 p. En ligne [<http://mille-isles.ca/wp-content/uploads/2016/09/Re%CC%80glement-de-zonage.pdf>] Consulté été 2017.

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil (2015). **Document complémentaire du schéma d'aménagement**. Codification administrative - 29 septembre 2015. 160p. En ligne [https://www.argenteuil.qc.ca/database/Image_usager/2/Amenagement/SADR/2e%20partie%20doc%20compl%C3%A9mentaire%20cod%20administrative.pdf] Consulté été 2017.

Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) (2015). **Portrait de la zone de gestion intégrée de l'eau d'Abrinord**. Saint-Jérôme, 260 p. En ligne [<http://www.abrinord.qc.ca/pde/>] Consulté été 2017.

Annexe 1 - Activités

Bilan des activités réalisées – Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides 2017**YOAN GOUDREAU – MILLE-ISLES****Grand total : Plus de 105 personnes impliquées**

Sensibilisation	Détails (nom de l'association, personnes présentes)	Date	Nbr. de personnes présentes ou impliquées
Réalisation de présentations et de conférences d'information	Séance d'information sur la création d'une association de lac	13 août 2017	14 (6 du lac Georges et 8 du lac Ivan)
Réalisation de tournées de porte-à-porte et visites de riverains	Distribution d'une lettre d'invitation à la séance d'information sur la création d'une association de lac	27 juillet 2017	25 (J'ai parlé avec 12 personnes et j'ai distribué 25 lettres)
TOTAL			39

Connaissance	Détails (nom de l'association, personnes présentes)	Date	Nbr. de personnes présentes ou impliquées
Caractérisation des foyers d'érosion	Lac Paul	2 août 2017	3
Participation à des AGA d'associations de lac	Association du lac Paul (membres du CA + autres membres)	16 juin 2017	Un peu plus de quarante
Plan directeur du lac Paul	Présentation du plan directeur du lac Paul	26 août 2017	23
TOTAL			66

Annexe 2 – Dépliants

Liste des dépliants distribués – Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides 2017

YOAN GOUDREAU – MILLE-ISLES

Quantité distribuée : 33

Dépliant	Quantité distribuée
Dépliant «Bande riveraine au travail» (CRE Laurentides)	4
Dépliant «Shoreline at work» (CRE Laurentides)	7
Ensemble de 10 capsules plastifiées sur la santé des lacs (CRE Laurentides)	7
Guides sur les installations septiques (CRE Laurentides)	4
Guide sur le myriophylle à épi (CRE Laurentides) Français	9
Guide sur le myriophylle à épi (CRE Laurentides) Anglais	2

Annexe 3 – Livrables

Résumé des différents objectifs, livrables et résultats atteints – Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides 2017

YOAN GOUDREAU – MILLE-ISLES

Objectifs	Livrables	Résultats
1- CONNAISSANCE	Plan directeur du lac Paul	Complété
	Document de suivi du plan directeur du lac Paul	Complété
	Carnet de santé du lac	Complété
	Document incluant les principales observations concernant les foyers d'érosion au lac Paul	Complété
2- SENSIBILISATION/COMMUNICATION	Compte rendu de l'AGA du lac Paul	Complété
	Compte rendu de la séance d'information sur la création d'association de lac	Complété
	Document d'analyse concernant la situation de l'accès au lac Carruthers	Complété
	Document de planification des inventaires	Complété

Annexe 4 – Calendrier

Calendrier des activités réalisées – Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides 2017**YOAN GOUDREAU – MILLE-ISLES**

Semaine	Tâches
0 – 7 mai	Formation
1 – 11 juin 2 – 18 juin	Lectures et recherches d'informations, réalisation du carnet de santé et présentation du projet de plan directeur lors de l'AGA de l'ARLP
3 – 25 juin 4 – 2 juillet 5 – 9 juillet	Rédaction du portrait et analyse de l'information
6 – 16 juillet 7 – 23 juillet 8 – 30 juillet	Rencontre de travail sur le portrait préliminaire, tournée porte-à-porte pour distribuer la lettre d'invitation à la séance d'information sur la création d'association de lac, sortie terrain pour la caractérisation des foyers d'érosion près du lac Paul, finalisation de la version finale du portrait
9 – 6 août 10 – 13 août	Animation de la séance d'information sur la création d'association de lac, réalisation du plan d'action du plan directeur
11 – 20 août	Rencontre de travail sur le plan d'action préliminaire, finalisation du plan d'action, présentation publique du plan directeur du lac Paul, réalisation du document d'analyse du lac Carruthers
12 – 27 août	Finalisation du plan directeur et rédaction du rapport final